



Département  
de la Vendée

-----

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 085-218501096-20250210-2025FEVDEL24-DE

S<sup>2</sup>LO

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DES HERBIERS

Date de la convocation : 4 février 2025  
Séance du Conseil Municipal : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville des HERBIERS s'est réuni dans la salle des conseils de la mairie des Herbiers, sous la présidence de M. Christophe HOGARD, Maire.

Présents : Christophe HOGARD - Luc SOULARD - Angélique RICHARD - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET - Odile PINEAU - Stéphane RAYNAUD - Estelle SIAUDEAU – Roger BRIAND - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GRIMAUD - Véronique BESSE - Isabelle CHARRIER-FONTENIT - Maryvonne GUERIN - Fanny GIRARD - Karine LOIZEAU - Lilian BOSSARD - Marietta BOONEFAES - Steven BARTHELEMY - Fabrice ABRAHAM - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU - Marie-Bernadette RIVIERE

Excusés : Magali LOISEAU donne pouvoir à Véronique BESSE  
Pierrick THOMAS donne pouvoir à Luc SOULARD  
Jean-Marie GIRARD donne pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD  
Angélique BOISSELEAU donne pouvoir à Fanny GIRARD  
Christophe VERONNEAU donne pouvoir à Isabelle CHARRIER-FONTENIT  
Jean-Marie RAUTUREAU donne pouvoir à Patrice BOUANCHEAU  
Marie-Annick MENANTEAU donne pouvoir à Karine LOIZEAU  
Laurence MARTINEAU donne pouvoir à Odile PINEAU  
Etienne BLANCHARD

Nombre de conseillers en exercice : 32  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 31

Secrétaire de séance : Joseph LIARD

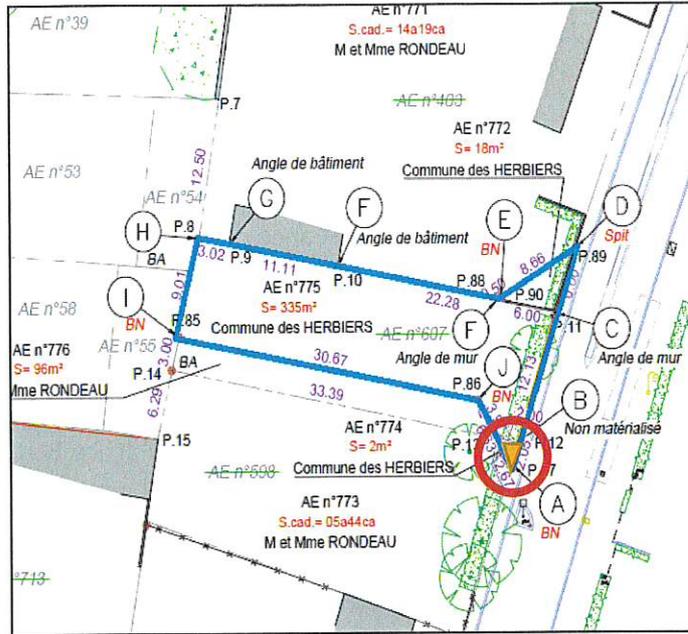
### **24- ACQUISITION D'UNE PARCELLE SISE RUE DE LA PRISE D'EAU APPARTENANT AUX CONSORTS RONDEAU – COMPLÉMENT DE LA DÉLIBÉRATION N°17 DU 25 SEPTEMBRE 2023**

Par délibération n°17 du 25 septembre 2023, le Conseil municipal a approuvé l'acquisition de portions de parcelles sises rue de la Prise d'eau appartenant aux Consorts RONDEAU et nouvellement cadastrées section AE numéros 772 (18 m<sup>2</sup>) et 775 (335 m<sup>2</sup>) au prix de 90 €/m<sup>2</sup> soit la somme globale de 31 770 €.

Suite à l'intervention du géomètre sur site et dans le cadre de la future voie routière permettant de circuler dans le site de l'îlot du Tourniquet, une nouvelle parcelle cadastrée section AE numéro 774 d'une contenance de 2 m<sup>2</sup> doit être intégrée au projet et donc acquise par la ville.

Cette transaction est fixée à un prix identique à la délibération initiale, soit 90€/m<sup>2</sup>, soit la somme globale de 180 €, en sus les frais d'acte à la charge de la ville.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur cette acquisition.



LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget principal 2025,

Vu la délibération n°17 du 25 septembre 2023 relative à l'acquisition de portions de parcelles sises rue de la Prise d'eau appartenant aux Consorts RONDEAU,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement de la Ville et Grands Travaux du 28 janvier 2024,

Vu le rapport de Luc SOULARD,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- décide l'acquisition de la parcelle appartenant aux Consorts RONDEAU cadastrée section AE numéro 774 d'une contenance de 2 m<sup>2</sup> moyennant le prix de 90 €/ m<sup>2</sup>, soit la somme globale de 180 €, en complément de l'acquisition des parcelles nouvellement cadastrées section AE numéros 772 (18 m<sup>2</sup>) et 775 (335 m<sup>2</sup>) au prix de 31 770 €, en sus les frais d'acte à la charge de la ville,
- autorise M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal.

Joseph LIARD  
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,  
Christophe HOGARD  
Maire

Transmis en Préfecture le : 13 FEV. 2025  
Publié électroniquement le : 13 FEV. 2025